

RECENSEMENT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Au titre de la compensation financière Genevoise, le Canton de Genève verse annuellement aux départements de la Haute-Savoie et de l'Ain un pourcentage de la masse salariale des employés sur le canton de Genève résidant en France. Aussi, il est très important pour la Commune de connaître :

- le nombre de travailleurs français frontaliers ayant une carte de travail
- le nombre de résidents suisses, les doubles nationaux et les ressortissants des pays de la communauté européenne habitant sur la commune et travaillant en Suisse.

Nous invitons les nouveaux frontaliers à se rendre en Mairie pour se faire recenser ou à retourner le présent formulaire au secrétariat de mairie ou par mail sg@dingystclair.fr

Informations à communiquer et document à présenter :

- vos noms et prénoms,
- votre date de naissance,
- le nom et l'adresse de votre employeur
- une copie recto-verso de votre permis de travail (si vous en posséder un)
- pour les résidents de nationalité suisse, une copie recto-verso du passeport ou de la carte d'identité nationale.

Les personnes concernées et domiciliées sur Dingy-Saint-Clair sont invitées à se présenter en mairie afin de vérifier si elles sont inscrites sur la liste établie par l'Office cantonal Genevois de la Population ou aux fins de s'inscrire sur cette liste. **Vous pouvez également nous retourner le formulaire ci-dessous.**

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Nom de l'employeur : _____

Adresse de l'employeur : _____

Numéro de carte de travail (RCE ou SIMIC) : _____

Date de délivrance de la carte de travail : _____

**VOUS POUVEZ EGALEMENT TRANSMETTRE UNE COPIE DE
VOTRE CARTE DE TRAVAIL EN MAIRIE.**

TRES IMPORTANT :
**Cette démarche peut être effectuée tout au long de l'année
et n'a aucune incidence fiscale pour votre foyer**

**Si vous ne souhaitez pas imprimer ce document, vous pouvez aussi envoyer
toutes les informations demandées par courriel : sg@dingystclair.fr**